



Madame, Monsieur, Parents et Cavaliers,

Le Pied à l'Etrier vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle rentrée 16/17. Notre association est très heureuse de vous compter parmi nos adhérents.

Voici quelques informations à lire attentivement :

1 - Formalités d'inscription, documents à compléter et à fournir le jour de l'inscription

- ▶ Certificat médical de moins de 4 mois avec la mention obligatoire « Pas de contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition », vous pouvez utiliser l'imprimé prévu.
- ▶ Bulletin d'adhésion à compléter et à apporter lors des permanences d'inscription avec le règlement.

2 - Comment payer ?

Un seul règlement (cours + licence + adhésion, avec déduction de la préinscription de 50 € le cas échéant), le jour de l'inscription pour l'année entière, avec 2 formules au choix :

- 1) FORMULE forfait annuel : 1 seul paiement (formule plus économique de 5%, cf. tarifs ci-dessous).
- 2) FORMULE forfait par saison : 3 chèques, remis le jour de l'inscription :
 - 1^{er} chèque : adhésion + licence FFE + forfait automne (- préinscription de 50€)
 - 2^{ème} chèque : forfait hiver, (encaissé le 15 décembre 2016)
 - 3^{ème} chèque : forfait printemps, (encaissé le 15 mars 2017)

3 - Tarifs indicatifs :

ADHESION AU CLUB Tarifs famille	1 adhérent : 55€	2 adhérents: 100€ (50€x2)	3 adhérents : 129€ (43€x3)	4 adhérents: 152€ (38€x4)
--	-------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

LICENCE F.F.E OBLIGATOIRE	Moins de 18 ans : 25€	Plus de 18 ans : 36€
----------------------------------	------------------------------	-----------------------------

COURS	Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3	Paiement en 1 fois (-5%) Adhésion + licence - preinscr
Moins de 12 ans	120 € + adhésion + licence -preinscr	130 €	80 €	314 €
12 ans et plus	143 € + adhésion + licence -preinscr	155 €	95 €	373 €
Cavalier adulte du mardi / jeudi	143 € + adhésion + licence -preinscr	107 € (-4 cours en janvier)	95 €	328 € (4 cours en moins en janvier)

Baby-Poney (mardi / jeudi) : carte de 10 cours	130 €
--	--------------

Nous acceptons les chèques, chèques vacances ANCV, les coupons sport ANCV, les coupons MSA, les coupons sport de la commune de St André, les espèces.

L'association est partenaire sportif de l'opération Rhône Alpes +, « M'ra » 2016/17. Elle offre aux lycéens, aux 4^{ème} & 3^{ème} techno, CAP, BEP, classes prépa et apprentissages ainsi que certaines universités, 30 € de réduction, sur **présentation de leur carte M'ra mise à jour pour l'année**. Pour profiter de cet avantage merci de nous présenter la carte ou nous communiquer le n° de celle-ci.

Tous les documents doivent nous être remis le jour de l'inscription du cavalier. L'inscription est alors définitive pour l'année scolaire en cours. Dans le cas où un document manque, l'association se réserve le droit d'interdire au cavalier la pratique de l'équitation.



4 - Quelques règles et obligations auxquelles vous vous engagez :

a- L'adhésion et la licence sont obligatoires. La licence tient lieu d'assurance. Les cavaliers qui font de la compétition doivent nous le signaler pour leur **inscription au SIF**.

b- Le certificat médical doit être à jour; il est demandé aux parents de nous prévenir de tout changement de situation médicale.

c- Le règlement des cours + licence + adhésion se fait en une seule fois, le jour de l'inscription, 2 formules au choix, 1 chèque année ou 3 chèques. Les cavaliers s'engagent sur une année. Il est possible de ne pas faire le trimestre d'hiver (club de ski) uniquement si on est titulaire du Galop 2/3 minimum.

d- En cas de désengagement ou de 3 absences consécutives par saison, le cavalier perd sa place dans son cours. Les cours sont personnels et ne peuvent en aucun cas être remboursés ou revendus si le cavalier cesse ses activités en cours de saison ou d'année.

e- En cas de non-paiement, l'association se réserve le droit d'interdire au cavalier l'équitation dans nos locaux. Pour tout paiement un reçu vous sera remis sur demande.

f- En cas d'absence, **hors raison médicale ou scolaire/professionnelle du cavalier**, les cours ne sont pas remplacés.

g- Pour des raisons d'organisation, en cas d'absence au cours, nous vous demandons de nous **prévenir 2 jours ouvrés avant** : pour éviter aux cavaliers du même cours de préparer un cheval non monté, pour pouvoir offrir une place de remplacement aux cavaliers qui ont été absents pour raison médicale ...

h- L'achat du manuel est obligatoire pour le passage des galops. Une réduction a été négociée avec le magasin Sport 2000 de Saint Jean de Maurienne, sur présentation de la carte d'adhérent. Les examens fédéraux, (galops) se dérouleront aux vacances de Toussaint, de Pâques et l'été, par le biais de stages mis en place.

i- Les cours ne sont jamais annulés sauf raison exceptionnelle : Les élèves peuvent recevoir des cours théoriques, ils doivent toujours être munis de leur livre des galops, de papier et crayons dans leur sac.

j- Les élèves sont invités à arriver au moins **45 minutes** avant leurs cours pour préparer et seller leur cheval, et à quitter le club **30 min** après la reprise, afin de desseller, brosser, ranger, donner à manger, raccompagner les équidés au pré.

k- Pendant les vacances scolaires les cours sont suspendus (voir le calendrier des cours). **Des balades et des stages sont mis en place** pour ceux qui le désirent. Les balades et les stages sont payants, les reçus des règlements sont à demander au club.

l- L'association prête une bombe aux normes EU aux cavaliers qui n'en ont pas la 1^{ère} année, ensuite le cavalier est tenu de se procurer un casque personnel aux normes EU dès sa 2^{ème} année d'équitation. **Il est demandé au cavalier de se présenter à son cours dans une tenue adaptée : culotte de cheval, jogging ou pantalon long, bottes ou baskets, gants et chaussures chaudes l'hiver.**

m- Des bras sont toujours nécessaires pour débroussailler, faire des parcs et autres travaux d'amélioration. Afin que ce ne soit plus toujours les mêmes qui "participent", informez-vous sur les journées de travaux de printemps et d'automne, c'est un excellent moment pour se rencontrer et participer à la bonne ambiance du club. En tant qu'**association Loi 1901**, nous comptons beaucoup sur tous les parents, c'est aussi grâce à ça que les tarifs sont modérés.

n- Chaque adhérent est chez lui dans les locaux du club, il est donc tenu de respecter le règlement intérieur, notamment de ne pas fumer dans l'enceinte de l'établissement, de respecter les lieux, d'utiliser les poubelles, il peut aussi aider aux travaux quotidiens (entretien des espaces, passage du râteau sur la piste, retour des chevaux au parc, nettoyage de la sellerie, coup de balai dans le chalet, travaux de secrétariat, d'accueil et aide aux nouveaux etc....).

5 – Prochaines échéances :

- **La journée de travaux du club aura lieu un dimanche d'octobre (il est obligatoire d'y participer une fois par an minimum), nous avons besoin de vous ! Nous vous communiquerons la date prochainement, répondez-nous rapidement pour l'organisation de travaux et du pique-nique offert.**
- **Assemblée Générale en novembre : la date et le lieu de l'AG vous seront donnés ultérieurement, il est essentiel de participer à cette courte réunion et nous aurons besoin de candidats pour entrer dans le Conseil d'Administration (avec ou sans responsabilités). En effet notre association a une taille très importante, elle est gérée uniquement par des bénévoles et nous ne sommes pas assez nombreux actuellement pour tout faire !**

Nous comptons sur votre présence pour ces 2 événements.

Faites nous part de toutes vos observations ou suggestions par mail.

Les membres du conseil d'administration vous souhaitent une bonne rentrée équestre.

St Julien le 14/08/2016

La Présidente, Charlotte RICCIO



Association Le Pied à l'Etrier
Rue de la Promenade - 73870 St Julien Montdenis
www.piedetrier.ffe.com | piedetrier73@gmail.com
06 68 20 68 27 - 06 98 57 30 71